

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-670

présenté par

Mme Dubié, M. Falorni et Mme Pinel

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 15 de ce texte prévoit de supprimer l'élargissement de la taxe sur les transactions financières (TTF) aux transactions dites intra-journalières (intra-days) prévue à l'article 62 du projet de loi de finances pour 2017.

Cet amendement vise donc à rétablir cet élargissement de la TTF pour dégager 2 à 4 milliards d'euros supplémentaires et ainsi financer les objectifs que la France s'est fixée pour allouer 0.55 % de son RNB à l'aide publique au développement d'ici 2022.